



Toulouse, le 03/01/23

**Rapport suite à la participation du public par voie électronique relative au projet
d'extension et de réhabilitation de l'usine de production d'eau potable sur la
commune du Fousseret**

1. Présentation du projet

L'usine d'eau potable du Fousseret est exploitée par le syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch (SIECT), elle assure actuellement la production d'eau potable pour 27 communes situées au sud du territoire syndical.

Ce nouveau projet comprend la réhabilitation et l'extension de l'usine de production d'eau potable. En effet, face aux perspectives d'évolution démographique sur son territoire et sur la base du schéma directeur actualisé en 2016, le SIECT a décidé d'étendre la capacité de production de l'usine du Fousseret par la construction d'une deuxième file de traitement de l'eau, soit une production d'eau traitée supplémentaire de 300m³/h.

L'augmentation de capacité de production va nécessiter également :

- le remplacement des pompes d'exhaure ;
- le renforcement des conduites d'exhaure et de distribution vers le château d'eau du Fousseret ;
- l'extension du traitement des eaux grises issues du process.

A l'issue de la mise en service de la 2^{ème} file, des travaux de rénovation de l'usine existante seront réalisés.

Globalement, le projet porte sur la réalisation des travaux suivants :

- La démolition totale de l'ancienne usine (et de l'ancien logement situé à l'arrière),
- La création d'une deuxième file de traitement de l'eau brute, pour une capacité nominale de production d'eau traitée égale à 300 m³/h,
- L'extension du traitement des eaux grises issues du traitement de l'eau (hors étape de filtration sur filtre-pressé dont l'extension est différée),
- La pose de canalisations d'eaux brutes et d'eaux traitées :
 - Le renforcement en DN500 Fonte d'une partie de la conduite de prise d'eau dans la Louge (L = 3 ml depuis l'ouvrage de prise d'eau),
 - Le renforcement en DN500 Fonte de la conduite d'exhaure entre le poste de la Louge et le poste du Canal (L = 135 ml),
 - La pose d'une deuxième conduite d'exhaure DN300 Fonte entre le poste du canal et la nouvelle file de traitement (L = 70 ml),
 - Le renforcement en DN500 Fonte de la conduite de distribution (L = 325 ml),

- Le renforcement des pompages d'eaux brutes et d'eaux traitées suivants :
- Le renforcement des pompes d'exhaure du poste canal pour permettre le prélèvement d'un débit d'eau brute maximum de 725 m³/h (soit 17 400 m³/j),

NOTA : les pompes existantes d'exhaure de la Louge sont conservées

- La pose d'une troisième pompe de distribution d'eau traitée vers le château d'eau du Fousseret pour permettre une capacité de pompage maximale de 600 m³/h,
- La création d'un local pompage dans le nouveau bâtiment permettant à terme d'interconnecter l'usine d'eau potable du Fousseret avec l'usine d'eau potable de Cazères,
- - La refonte totale de l'automatisme de l'usine par mise en place de 2 nouveaux automates redondants à chaud gérant le fonctionnement des 2 files de traitement,
- - Les réseaux inter-ouvrages et les raccordements aux installations existantes.

Les nouvelles installations de traitement seront installées dans un nouveau bâtiment construit sur 3 niveaux et situé à proximité de l'usine actuelle sur des parcelles appartenant au syndicat.

Le nouveau bâtiment sera desservi par une voirie permettant une exploitation aisée des deux bâtiments. L'emprise des nouvelles installations sera clôturée comme l'existant.

Le projet étant situé dans un rayon de moins de 500 mètres de l'Eglise du Fousseret, classée par Arrêté du 31 Juillet 2002, un traitement architectural du nouveau bâtiment et paysager du site est prévu, en accord avec l'Architecte des Bâtiments de France, avec un engazonnement des espaces laissés libres et la plantation de quelques d'arbres et arbustes (espèces locales privilégiées).

La réhabilitation de certains ouvrages, équipements et locaux du bâtiment de l'usine existante est également prévue.

2. Organisation de la participation du public par voie électronique

2.1 Organisation de la participation du public par voie électronique

L'arrêté préfectoral du 25 août 2022 porte ouverture de la PPVE relative au projet d'extension et de réhabilitation de l'usine de production d'eau potable sur la commune du Fousseret, celle-ci c'est déroulée du 19 septembre au 21 octobre 2022.

2.2 Information du public

Le public a été informé de la tenue de la participation du public par voie électronique :

- sur le panneau d'affichage de la mairie du Fousseret ;
- par un affichage de l'avis de PPVE sur le lieu de l'usine de production d'eau potable ;
- sur le site internet de la préfecture de la Haute-Garonne ;
- par la presse, au moins deux semaines avant l'ouverture de la PPVE : le 02/09 dans la dépêche et le 02/09 dans la version électronique du journal Toulousain.

2.3 Participation du public

Suite à la PPVE, il n'y a eu aucune participation du public.